ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

musique

Question écrite n° 6284

Texte de la question

Mme Laure de La Raudière interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur les mesures qu'elle entend prendre à l'encontre des soi-disant « artistes » qui incitent au terrorisme et à la haine envers la France, les personnes de race blanche, ou encore les forces de l'ordre, dans les paroles de leurs chansons, et dont les disques sont vendus librement chez les disquaires. Il est difficilement acceptable que de telles paroles par exemple « j'aimerais voir brûler Panam au napalm sous les flammes façon Vietnam [...] j'ai envie de dégainer sur des faces de craie », ou encore « Quand j'vois la France les jambes écartées j'l'encule sans huile [...] J'rêve de loger dans la tête d'un flic une balle de Glock », « J'aime voir des CRS morts, J'aime les pin-pon, suivis d'explosions et des pompiers » puissent être tolérées au titre de la liberté d'expression, dans un pays ou cette dernière a été restreinte dans d'autres domaines (loi Gayssot par exemple). Aussi, elle souhaiterait savoir quelles sont les mesures mises en oeuvre par le Gouvernement pour poursuivre les auteurs de ces propos et interdire la commercialisation de ces disques qui raisonnent comme un appel au crime envers les Français, les personnes de race blanche et les forces de l'ordre.

Données clés

Auteur : Mme Laure de La Raudière
Circonscription : Eure-et-Loir (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 6284
Rubrique : Arts et spectacles
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 9 octobre 2012, page 5449
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)